

Avocat.net: un exemple "d'effet Barbara Streisand".

L'effet Barbara Streisand mais qu'est-ce donc ? Un envoûtement, une envie de chantonner des airs de Barbara Streisand, "You don't bring me Flowers...".

Non, bien entendu, l'effet Barbara Streisand est défini par [Wikipédia](#) comme un phénomène médiatique au cours duquel la volonté d'empêcher la divulgation d'informations que l'on aimerait garder cachées – qu'il s'agisse de simples rumeurs ou des faits véridiques – déclenche le résultat inverse.

Cet effet Streisand, le site avocat.net et la Société JURISYSTEM qui l'exploite vient d'en découvrir l'existence sur internet, internet ce monde que pourtant cette entreprise connaît si bien !

Après la publication sur mes Blogs, sur le [Village de la justice](#) de mon article: [Avocat.net: Braconniers du droit ?](#) , j'ai reçu une lettre officielle d'un de mes Confrères me demandant de retirer sans délai ma publication ou certains passages de cette dernière.

La Société considère que mon article serait diffamatoire, le titre ne lui plaît pas alors que vous noterez qu'il se termine par un point d'interrogation et que je m'interroge.

De même, le contenu de mon article serait diffamatoire, j'ai beau chercher, je n'y vois aucune diffamation.

En tout état de cause, après avoir reçu cette lettre officielle, j'ai répondu bien entendu et j'ai également informé mes lecteurs sur twitter des poursuites judiciaires qu'envisagerait la Société JURISYSTEM à mon encontre si je ne retirais pas mon article ou des passages de celui-ci.

C'est alors que beaucoup ont retweeté cette information, les consultations de mon Blog ont été plus nombreuses, l'article sur village justice a été consulté presque 700 fois, Hub avocat s'est intéressé à la question en twittant ... La popularité de mon billet a explosé.

Une bonne illustration donc de l'effet Streisand, j'avais d'ailleurs terminé ma correspondance officielle en réponse de cette manière: *"Pour finir, je ne pense pas que cette Société y gagnera à engager une procédure à l'encontre d'un avocat alors que ce sont les avocats qui font fonctionner son site...mais ce n'est qu'un avis très personnel, n'y voyez pas de diffamation."*